



PREFÊTE DE LA SEINE-MARITIME

Sous-préfecture de Dieppe

Bureau de la Réglementation

Affaire suivie par HOUSSAY-LEGRAS

Tél. 02 35 06 30 30

Fax 02 35 06 31 53

Mel. laurence.legras@seine-maritime.gouv.fr

Dieppe, le 11 octobre 2016

Le sous-préfet de Dieppe

à

Mesdames et Messieurs les Maires
de l'arrondissement de Dieppe

Objet : transfert du service des permis de conduire de la sous-préfecture de Dieppe

Dans le cadre de la réorganisation prévue par le "plan préfectures nouvelle génération", une redistribution des missions est engagée.

Le service des permis de conduire de la sous-préfecture de Dieppe sera transféré à la préfecture dès le 1^{er} novembre prochain.

Vos administrés devront, à compter de cette date :

- effectuer leurs démarches par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de la Seine-Maritime
DRLP - section permis de conduire
7 place de la Madeleine
CS 16036
76036 ROUEN Cédex

- se rendre aux guichets de la préfecture (même adresse) les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

- passer une visite médicale suite à des infractions au code de la route liées à une consommation d'alcool ou de stupéfiants en prenant rendez-vous sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

www.seine-maritime.gouv.fr
démarches administratives
prendre un rendez vous
préfecture de la seine-maritime ROUEN

Pour les autres visites médicales, les médecins de l'arrondissement de Dieppe restent agréés. La liste des médecins de ville agréés figure sur le site internet de la préfecture dans la rubrique : www.seine-maritime.gouv.fr
démarches administratives
permis de conduire
visites médicales

Je vous remercie de bien vouloir relayer largement cette information auprès de vos administrés.

Le sous-préfet,

Jehan-Eric WINCKLER